

Convocation des Élus
le :
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le:

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2021

**RAPPORT SPECIAL RELATIF A L'ACTIVITE DES SERVICES
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS DE SEINE – année 2020**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

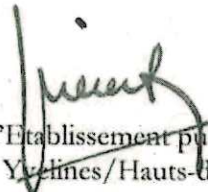
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-21,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et notamment l'article 2.2,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne acte à M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de sa communication du rapport spécial relatif à l'activité des services de l'établissement en 2020.


Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine